

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 61713 B1

(51) Cl. internationale :
H04N 5/225

(43) Date de publication :
31.08.2023

(21) N° Dépôt :
61713

(22) Date de Dépôt :
27.05.2020

(71) Demandeur(s) :
Secunet Security Networks Aktiengesellschaft, Kurfürstenstrasse 58 45138 Essen (DE)

(72) Inventeur(s) :
SCHWAIGER, Michael ; STEFFENS, Frank

(74) Mandataire :
SABA & CO., TMP

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP20176888.4

(54) Titre : **UTILISATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRA DOTÉ D'UN MODULE DE CAMÉRA RÉGLABLE EN HAUTEUR À UN GUICHET D'IDENTIFICATION, PAR EXEMPLE POUR LE CONTRÔLE D'UNE FRONTIÈRE**

(57) Abrégé : Un système de caméra (1) pour identifier des personnes sur la base de portraits, en particulier devant des commutateurs d'identification (2), comprend un boîtier (3), un module de caméra (4) et un dispositif de positionnement (5) pour régler une position verticale de le module caméra (4). Le module de caméra (4) comprend au moins une caméra portrait (6). Une position en hauteur du module de caméra (4) peut être ajustée automatiquement à l'aide du dispositif de positionnement (5) en fonction de la taille corporelle d'une personne à identifier. Le boîtier (3) porte le dispositif de positionnement (5).

REVENDICATIONS

1. Utilisation d'un système de caméra (1) dans un guichet d'identification (2) pour l'identification de personnes à partir de clichés de portrait, le guichet d'identification (2) comprenant une zone fonctionnelle dans laquelle une personne à contrôler se tient ou peut se tenir, le guichet d'identification (2) comprenant une zone de dépôt dans laquelle une personne à identifier peut déposer un document d'identification de la personne à contrôler dans le guichet d'identification (2), le système de caméra (1) présentant un boîtier (3), un module de caméra (4) et à dispositif de positionnement (5) pour le réglage d'une position en hauteur du module de caméra (4), le module de caméra (4) comprenant au moins une caméra à portrait (6), une position en hauteur du module de caméra (4) étant réglable automatiquement à l'aide du dispositif de positionnement (5) en fonction de la stature d'une personne à identifier, le boîtier (3) supportant le dispositif de positionnement (5), le module de caméra (4) étant disposé au moins partiellement dans le boîtier (3), le boîtier (3) pouvant être fixé de manière inamovible par rapport au sol, le système de caméra (1) n'étant pas disposé sur une porte coulissante ou pivotante ou se déplaçant de manière synchrone par rapport à celle-ci, le système de caméra (1) comprenant un système de reconnaissance faciale et/ou étant connecté à un système de reconnaissance faciale, le dispositif de positionnement (5) comprenant un rail de guidage (10) s'étendant dans le sens de la hauteur, le système de caméra (1) étant réalisée sous forme d'une colonne, le système de caméra (1) étant autoporteur et pouvant être réglé en hauteur.
2. Utilisation d'un système de caméra (1) selon la revendication 1, dans lequel le dispositif de

- positionnement (5) est disposé au moins partiellement et de préférence entièrement dans le boîtier (3).
3. Utilisation d'un système de caméra (1) selon une des revendications 1 ou 2, dans lequel le système de caméra (1) présente un pied (7) pour poser le système de caméra (1) sur le sol.
 4. Utilisation d'un système de caméra (1) selon une des revendications 1 à 3, dans lequel le système de caméra (1) ou le module de caméra (4) comprend une caméra d'imagerie en direct (8) et/ou un champ de restitution d'images (9).
 5. Utilisation d'un système de caméra (1) selon une des revendications 1 à 4, dans lequel le système de reconnaissance faciale est de préférence conçu pour différencier un visage humain d'un arrière-plan.
 6. Utilisation d'un système de caméra (1) selon une des revendications 1 à 5, dans lequel le dispositif de positionnement (5) comprend une chaîne de traction (19).
 7. Utilisation d'un système de caméra (1) selon une des revendications 1 à 6, dans lequel la face avant du boîtier (3) présente une ouverture transparente (12), sachant que l'ouverture transparente (12) est réalisée de préférence sous forme d'une vitre de fenêtre.
 8. Utilisation d'un système de caméra (1) selon une des revendications 1 à 7, dans lequel le système de caméra présente un écran de face arrière (20) qui est disposé entre la caméra à portrait (6) et une face arrière du boîtier (3).

9. Utilisation d'un système de caméra (1) selon une des revendications 1 à 8, dans lequel le module de caméra déplaçable (4) comprend une partie avant et une partie arrière, une distance se trouvant entre la partie avant et la partie arrière, de sorte que, entre la partie avant et la partie arrière du module de caméra déplaçable (4), un élément inamovible par rapport au boîtier (3) peut être ou est disposé.
10. Utilisation d'un système de caméra (1) selon une des revendications 1 à 9, dans lequel le système de caméra (1) comprend une unité d'éclairage (13), sachant que l'unité d'éclairage (13) peut de préférence être commandée et/ou réglée.
11. Utilisation d'une installation de caméra pour l'identification de personnes à partir de clichés de portrait, en particulier devant des guichets d'identification (2), l'installation de caméra comprenant deux systèmes de caméra (1) selon une des revendications 1 à 10, les deux systèmes de caméra (1) étant tournés par leur face arrière ou, vus de l'avant, par leur face gauche ou droite, vers respectivement l'autre système de caméra (1).
12. Utilisation d'un système de caméra (1) ou d'une installation de caméra selon une des revendications 1 à 12 à un guichet de contrôle frontalier, de préférence à un guichet de contrôle frontalier d'un aéroport.